



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 32

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre 2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n°2026-012 en date du 21 mars 2026 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC. 2026-131	Décision portant attribution du Bureau Anne-Marie TESTOU à l'Association MIEUX VIVRE ENSEMBLE, les 2 et 16 juin 2026 de 9h00 à 17h00, pour l'organisation de journées de formation
DEC. 2026-132	Décision portant attribution du marché subséquent selon la lettre de consultation n° LC 20/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 14 EV, avec l'entreprise PDL, pour des travaux d'entretien des espaces verts des Cimetières de La Grange et de l'Eglise pour un montant de : 5 820,00 € HT

DEC. 2026-133	Décision portant attribution du Bureau Anne-Marie TESTOU au Cabinet DALAS pour la tenue d'une assemblée générale de la SDC VILLA CASTELIA, 70 route de Pechbonnieu à Castelginest, le mardi 30 juin 2026 de 18h00 à 20h00.
DEC. 2026-134	Décision portant attribution de la salle Adrienne BOUEILH à l'association FRANSKA, le mercredi et le vendredi pour la saison 2026-2027
DEC. 2026-135	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA générale dans le cadre de la bourse BAFA
DEC. 2026-136	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA générale dans le cadre de la bourse BAFA
DEC. 2026-137	Décision portant sur la révision triennale du loyer du bail emphytéotique de la Gendarmerie à compter du 16/07/2026 faisant porter le montant annuel du bail de 432 730 € suite à l'avenant 1, à 435 000 € hors charges à compter du 16 juillet 2026.
DEC. 2026-138	Décision portant attribution du marché subséquent selon la lettre de consultation n° LC 18/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°16 - Faucardage des fossés de la commune, avec l'entreprise SERPE pour les travaux d'abattage d'un arbre situé chemin Belbosc, pour un montant de : 770,00 € HT
DEC. 2026-139	Décision portant attribution du marché subséquent selon la lettre de consultation n° LC 19/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°4 : Electricité CF / cf, avec l'entreprise ALLEZ pour des travaux de remplacement des éclairages du réfectoire des moyens et de la salle de jeux des grands au Centre petite enfance, pour un montant de : 2 514,41 € HT
DEC. 2026-140	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE - Concession n°994 - Concession Carré C5 n°68
DEC. 2026-141	Décision portant attribution du marché n°26-MAPA-FCS-02 : Fourniture et personnalisation de vêtements de travail et d'EPI – Lot n°1 – Vêtements techniques professionnels à la société LIGNE T pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT
DEC. 2026-142	Décision portant attribution du marché n°26-MAPA-FCS-02 : Fourniture et personnalisation de vêtements de travail et d'EPI – Lot n°2 – EPI à la société LIGNE T pour un montant maximum annuel de 5 000 € HT
DEC. 2026-143	Décision portant attribution du marché n°26-MAPA-FCS-02 : Fourniture et personnalisation de vêtements de travail et d'EPI – Lot n°3 – Vêtements professionnels à la société LIGNE T pour un montant maximum annuel de 5 000 € HT
DEC. 2026-144	Décision portant attribution du marché n°26-MAPA-FCS-02 : Fourniture et personnalisation de vêtements de travail et d'EPI – Lot n°4 – Vêtements de protection jetable à la société PROTECTHOMS pour un montant maximum annuel de 4 000 € HT
DEC. 2026-145	Décision portant attribution du marché n°26-MAPA-FCS-02 : Fourniture et personnalisation de vêtements de travail et d'EPI – Lot n°5 – Police Municipale à la société GK Professional pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT
DEC. 2026-146	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 23/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour lot n° 17 : Création déplacement aire de jeux, entretien des surfaces sportive, pare ballon pour des travaux de remplacement de la table de ping-pong à la Salle Joséphine BAKER, à la société CLEAN NATURE - ATMOSPHERAIRES pour un montant de 2 850,00 € HT
DEC. 2026-147	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA générale dans le cadre de la bourse BAFA
DEC. 2026-148	Portant la notification de l'avenant n°1 pour un montant total de 11 082.40 HT concernant la société Serres & Fils au marché 25-MAPA-TVX-01 pour le lot n°3 : Gros œuvre et fondation pour l'école maternelle Françoise Dolto

DEC. 2026-149	Décision portant la notification de l'avenant n°1 concernant le marché 25-MAPA-TVX-01 pour le lot n°1 : VRD / Réseaux enterrés, concernant la société SPIE BATIGNOLLES, d'un montant de 11 973,00€ HT pour des travaux supplémentaires de fourniture et pose d'une pompe de relevage
DEC. 2026-150	Décision portant la notification de l'avenant n°1 concernant le marché 25-MAPA-TVX-01 pour le lot n°2 : Démolition purge, concernant la société SERRES & FILS, d'un montant de 950,00€ HT pour des travaux supplémentaires de démolition partielle de la chape du réfectoire
DEC. 2026-151	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'agence GRAND SUD IMMOBILIER pour la tenue d'une Assemblée Générale des copropriétaires de la RésidenceN°1 , 22 route de Pechbonnieu le jeudi 16 juillet 2026 de 18h à 20h
DEC. 2026-152	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN le samedi 16 janvier 2027 à un particulier pour une fête familiale.
DEC. 2026-153	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 22/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 12 : Voirie Réseaux Divers, pour des travaux de réfection d'allées piétonnes au cimetière La Grange, à la société SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant de 36 941,50€ HT
DEC. 2026-154	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 24/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 12 : Voirie Réseaux Divers, pour des travaux de pose de cavurnes au Cimetière La Grange, à la société SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant de 34 771,70€ HT
DEC. 2026-155	Décision portant la notification de l'avenant n°1 concernant le marché 25-MAPA-TVX-01 pour le lot n°10 : Carrelage & Faïence, concernant la société SPIE BATIGNOLLES, d'un montant de 3 200,09€ HT pour des travaux supplémentaires de démolition partielle de la chape du réfectoire de l'école maternelle Françoise Dolto
DEC. 2026-156	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE - Concession n°995 - Concession Carré T1 n°112
DEC. 2026-157	Portant notification de l'avenant n°2 concernant la société LES PEPINIERES DU LANGUEDOC dans le cadre du marché 24-AO-TVX-14 aménagement d'un complexe sportif Lot n°3 : Espaces vert – Prolongation des délais sans conséquence financière
DEC. 2026-158	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 26/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 05 : Menuiserie, pour des travaux de création d'un châssis ouvrant au Centre Petite Enfance, à la société APF pour un montant de 2 491,12€ HT
DEC. 2026-159	Décision portant attribution d'un marché 26 - D - FCS – 17 d'Acquisition de PC type tours, d'écrans, d'ordinateurs portables et disque SSD à la société MEDIACOM
DEC. 2026-160	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 27/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 4 : Electricité, pour la mise en place d'un coffret de raccordement pour une pompe sur le puits de la parcelle BP25, à la société ALLEZ ENERGIE pour un montant de 2 476,62€ HT
DEC. 2026-161	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 21/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 17 : Création déplacement aire de jeux, entretien des surfaces sportive, pare ballon, pour des travaux d'aménagement et création d'une aire de jeux, pour des enfants de 0-3 ans à proximité de la Salle Joséphine BAKER, à la société LOISIRS DIFFUSION pour un montant de 63 128,00 € HT
DEC. 2026-162	Décision portant acceptation du devis 26-D-PI-14 pour le recrutement d'un bureau de contrôle dans le cadre du chantier de la future Bibliothèque à la société APAVE

	pour un montant de 3400,00 € HT
DEC. 2026-163	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 28/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 17 : Création déplacement aire de jeux, entretien des surfaces sportive, pare ballon, pour des travaux de réparation d'un jeu présent à l'aire de Nauzemarelle, à la société LOISIRS DIFFUSION pour un montant de 450,00 € HT
DEC. 2026-164	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-11 : Impression des Journaux d'information à la société REPRINT IMPRIMEUR pour une quantité minimum de commandes de 66 000 journaux par an et une quantité maximum de 77 000 journaux par an
DEC. 2026-165	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 25/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 06 : Menuiserie bois - Aménagement intérieur, pour des travaux de fourniture et pose d'oculi dans les portes stratifiées existantes du Centre Petite Enfance, à la société MANFRE pour un montant de 12975,00 € HT
DEC. 2026-166	Décision portant acceptation du devis 26-D-TVX-18 pour la réfection des sols du bâtiment LA POSTE à la société SASU 3H pour un montant de 11 967,16 € HT
DEC. 2026-167	Portant acceptation du devis 26-D-MO-19 pour une mission CSPS dans le cadre de l'opération de la rénovation des façades de l'Hôtel de ville à la société MC COORDINATION pour un montant de 1 840,00 € HT
DEC. 2026-168	Portant acceptation du devis 26-D-MO-20 pour une mission CSPS dans le cadre de la création d'un Bibliothèque à la société MC COORDINATION pour un montant de 2 140,00 € HT
DEC. 2026-169	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE - Concession n°996 - Concession Caverne AMARANTE n°30
DEC. 2026-170	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 03/2026 de l'accord-cadre n°26-AC-FCS-06 pour le lot n° 02 : Transport extrascolaire occasionnel, pour une sortie scolaire au parc de la préhistoire du 25/09/2026, à la société CHAUCHARD pour un montant de 1300,00 € HT
DEC. 2026-171	Portant la notification de l'avenant n°2 concernant la société Fabre et Redon au marché 23-MAPA-TVX-15 pour le lot n°1 : Charpente et couverture métallique et zinguerie afin de prolonger le délai d'exécution du marché.
DEC. 2026-172	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE - Concession n°998 - Concession Carré T1 n°114
DEC. 2026-173	Portant acceptation du devis 26-D-FCS-13 pour une prestation de maintenance préventive et corrective sur l'ensemble du matériel de cuisine de la commune à la société MIDITECH ITR pour un montant de 9 051,00 € HT/an
DEC. 2026-174	Décision portant attribution de la salle Mauvezin, le samedi 22 août 2026 à des particuliers
DEC. 2026-175	Décision portant attribution du Bureau Testou le jeudi 24 septembre 2026 de 17h00 à 22h00 et de la salle Mauvezin le mardi 29 septembre 2026 à l'agence DOMICIA pour une réunion et l'assemblée générale de la résidence Buffebiau à CASTELGINEST
DEC. 2026-176	Décision portant attribution du marché subséquent selon la lettre de consultation n° LC 39/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°4 : Electricité CF / cf, avec l'entreprise ALLEZ pour des travaux complémentaires de remplacement des éclairages du Centre petite enfance, pour un montant de : 6 441,64 € HT
DEC. 2026-177	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE - Concession n°999 - Concession Caverne AMARANTE n°31

DEC. 2026-178	Décision portant attribution de la salle Mauvezin, le dimanche 20 septembre 2026 à un particulier
DEC. 2026-179	Décision portant attribution du Bureau Testou le lundi 14 septembre 2026 de 17h00 à 20h00. à l'agence DOMICIA pour une assemblée générale de la VILLA DIDEROT 18 rue des Vignes
DEC. 2026-180	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° 40/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°12 : Voirie Réseaux Divers avec la société SARL 2RTP pour l'aménagement du parking Buffebiau pour un montant de 188 989.85 € HT
DEC. 2026-181	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° 32/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°1 : Maçonnerie – Gros œuvre – Enduits extérieurs avec la société SARL CMPGB pour la création d'un bâtiment destiné à l'activité maraîchère Route de Bruguières pour un montant de 45 899.31 € HT
DEC. 2026-182	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° 29/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°12 : Voirie Réseaux Divers pour la mise en œuvre d'un cheminement sur l'espace vert entre la route de Fonbeauzard et la rue Alfonse Daudet pour un montant de 19 595 € HT.
DEC. 2026-183	Portant acceptation de l'avenant n°2 de la lettre de commande 24-LC-MO-08 concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de façades de l'Hôtel de Ville validant le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre d'un montant forfaitaire de 13 500 € HT à un montant forfaitaire de 15 640 € HT pour une plus-value forfaitaire de 2140,20 € HT
DEC. 2026-184	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE - Concession n°1000 - Concession Carré T1 n°116
DEC. 2026-185	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE - Concession n°1001 - Concession Carré C4 n°78
DEC. 2026-186	Décision portant attribution du Bureau Testou le mardi 8 septembre 2026 de 16h00 à 18h30 à l'Agence FONCIA TOULOUSE, pour une assemblée générale de la résidence "ECRIN AMARANTE" 33-35 rue Magressolles - 31780
DEC. 2026-187	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°1 Vérifications des installations électriques, à la société APAVE, pour un montant maximum de 8 000,00 € HT par an
DEC. 2026-188	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°2 : Vérifications des installations de gaz combustible, chauffage, sanitaire, à la société SOCOTEC, pour un montant maximum de 2 500,00 € HT par an
DEC. 2026-189	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°3 : Vérifications des installations de secours et à la sécurité incendie et désenfumage, à la société QUALICONSLT, pour un montant maximum de 6 000,00 € HT par an
DEC. 2026-190	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°4 : Vérifications des équipements sportifs, à la société SOCOTEC, pour un montant maximum de 3 000,00 € HT par an
DEC. 2026-191	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°5 : Vérifications des équipements sous pression de vapeur et sous pression de gaz, à la société QUALICONSLT, pour un montant maximum de 800,00 € HT par an

DEC. 2026-192	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°6 : Vérifications des appareils et accessoires de levage, à la société DEKRA, pour un montant maximum de 1 500,00 € HT par an
DEC. 2026-193	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°7 : Vérifications des dispositifs d'ancrage (ligne de vie, ancrage), à la société SOCOTEC, pour un montant maximum de 3 500,00 € HT par an
DEC. 2026-194	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°8 : Légionellose, à la société NORMEC ABIOLAB, pour un montant maximum de 6 000,00 € HT par an
DEC. 2026-195	Décision portant attribution d'un marché n° 26-MAPA-FCS-01 : Vérifications périodiques et contrôles réglementaires, pour le Lot N°9 : Vérifications des systèmes de protection contre la foudre, à la société SOCOTEC, pour un montant maximum de 500,00 € HT par an
DEC. 2026-196	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 37/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 12 : Voirie Réseaux Divers, pour des travaux de mise en place d'une fontaine d'eau potable au niveau du parc de la Salle Joséphine BAKER, à la société SCAM TP pour un montant de 12 060,00 € HT
DEC. 2026-197	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 42/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°11 : Climatisation Ventilation Contrôlée, pour des travaux de rafraîchissement de la salle de danse de Mauvezin, à la société SYSTHERMIC pour un montant de 7 525,12 € HT
DEC. 2026-198	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 43/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 12 : Voirie Réseaux Divers, pour des travaux de réalisation d'un parvis avec réseau d'eau pluviale et éclairage au Complexe Nauzemark, à la société 2RTP pour un montant de 128 336,30 € HT
DEC. 2026-199	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 31/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 12 : Voirie Réseaux Divers, pour des travaux à la cour de l'école Lucie AUBRAC, à la société SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant total de : 41 591,00€ HT, comprenant une tranche ferme d'un montant de : 28 619,90 € HT et une tranche conditionnelle d'un montant de : 12 971,10 € HT
DEC. 2026-200	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE - Concession n°1002 -Concession Carré T1 n°116
DEC. 2026-201	Décision portant signature d'un avenant n°2 au contrat de maintenance 30140593 pour une année supplémentaire à la société RICOH
DEC. 2026-202	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° 01/2026 de l'accord-cadre n°26-AC-FCS-06 pour le lot n°01 : Transport scolaire régulier – Navette Piscine
DEC. 2026-203	Décision portant Avenant 1 au marché subséquent LC 2026-13 avec l'entreprise CASSIN de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°13 Démolition et déblaiement – Désamiantage portant à 35 175,00 € HT le montant total pour des travaux supplémentaires afin de réaliser un enlèvement de bordures et d'un poteau.
DEC. 2026-204	Décision portant Avenant 1 au marché subséquent LC 2026-10 avec l'entreprise MG2S de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°4 Electricité CF / cf portant à 20 763,52 € HT le montant total pour des travaux supplémentaires de synchronisation des alarmes à l'école Lucie Aubrac et à l'école Léonard de Vinci

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Absents : 1
Procurations : 1
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Dénomination de la salle des mariages

Afin de rendre hommage à M. Jean-Michel MANJON qui s'est investi durant plus de trente années au sein de la mairie et pour les Castelginestois, il est proposé de dénommer la salle des mariages, salle Jean-Michel MANJON.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SCHUSTER--CARNEIRO et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la dénomination ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre
2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem and text around the perimeter, including "MAIRIE DE CASTELGINEST" and "31100".

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 32

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Création d'une réserve communale de sécurité civile

Afin de répondre aux nombreuses demandes de Castelginestois désirant aider la commune lors d'événements exceptionnels, la Municipalité souhaite mettre en place une réserve communale de sécurité civile.

Placée sous l'autorité du Maire, les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. À cet effet, elles participent au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques. Elles contribuent à ces actions en s'appuyant sur les solidarités locales et en les développant.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une réserve communale de sécurité civile sur la commune de Castelginest et de confier à M. le Maire ou à son représentant les missions suivantes :

- Rédiger un règlement intérieur définissant les modalités d'organisation, de recrutement, de formation et d'intervention de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;
- Désigner un référent communal pour l'animation et le suivi de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;
- Prendre un arrêté municipal officialisant la mise en place effective de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;

- Mettre à disposition les moyens logistiques, humains et financiers nécessaires à son bon fonctionnement ;
- Signer avec chaque réserviste un contrat d'engagement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui permet aux communes de constituer une Réserve Communale de Sécurité Civile.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du Code général des collectivités territoriales encadrent cette démarche,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L. 724-12 et suivants,

Considérant que la Réserve Communale de Sécurité Civile a pour but de renforcer les capacités de la commune en matière de prévention, d'alerte, d'assistance et de soutien à la population en cas de crise ou d'événement exceptionnel.

et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile, composée de bénévoles habitants de la commune, encadrés par la collectivité et mobilisables en cas de besoin,

- **DECIDE** de confier au Maire ou à son représentant la mission de :

- Rédiger un règlement intérieur définissant les modalités d'organisation, de recrutement, de formation et d'intervention de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;
- Désigner un référent communal pour l'animation et le suivi de la réserve ;
- Prendre un arrêté municipal officialisant la mise en place effective de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;
- Mettre à disposition les moyens logistiques, humains et financiers nécessaires à son bon fonctionnement ;
- Signer avec chaque réserviste un contrat d'engagement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO.



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Absents : 1
Procurations : 1
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Mandat spécial pour la participation d'un élu au Congrès des Maires de France

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) organise chaque année le Congrès des Maires à Paris. Pour l'année 2026, il aura lieu du 24 au 26 novembre 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer un mandat spécial à un élu de la commune qui participera à cet événement aux dates ci-dessus.

Il est précisé que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Conformément à l'article R.2123-22-1 du CGCT, les remboursements des frais de séjour (hébergement et restauration) sont effectués sur la base du taux de remboursement forfaitaire applicable aux fonctionnaires de l'État et fixé par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006, soit :

- Un taux de remboursement forfaitaire de 140,00 € la nuitée concernant la commune de Paris (120,00 € pour les villes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants et pour les communes de la métropole du Grand Paris ; 90,00 € ailleurs)
- Un taux de remboursement forfaitaire de 20,00 € le repas (incluant le petit-déjeuner).

Le remboursement des frais de transport est calculé selon les modalités fixées par délibération du conseil municipal (remboursement des frais avancés par les élus sur présentation d'un justificatif).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'un mandat spécial à un élu de la commune pour participer au congrès des Maire 2026 ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 32

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Mandat spécial pour la participation d'un élu au Congrès des Maires de France

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) organise chaque année le Congrès des Maires à Paris. Pour l'année 2026, il aura lieu du 24 au 26 novembre 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer un mandat spécial à un élu de la commune qui participera à cet événement aux dates ci-dessus.

Il est précisé que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Conformément à l'article R.2123-22-1 du CGCT, les remboursements des frais de séjour (hébergement et restauration) sont effectués sur la base du taux de remboursement forfaitaire applicable aux fonctionnaires de l'État et fixé par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006, soit :

- Un taux de remboursement forfaitaire de 140,00 € la nuitée concernant la commune de Paris (120,00 € pour les villes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants et pour les communes de la métropole du Grand Paris ; 90,00 € ailleurs)
- Un taux de remboursement forfaitaire de 20,00 € le repas (incluant le petit-déjeuner).

Le remboursement des frais de transport est calculé selon les modalités fixées par délibération du conseil municipal (remboursement des frais avancés par les élus sur présentation d'un justificatif).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'un mandat spécial à un élu de la commune pour participer au congrès des Maire 2026 ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Absents : 1
Procurations : 1
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Mise en place de l'indemnité de manquement des fonds

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer une indemnité de manquement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur, titulaire ou intérimaire (ou de mandataire suppléant) d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées.

I – Instauration de l'indemnité de manquement de fonds

IL est donc proposé d'instituer une indemnité de manquement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur, titulaire ou intérimaire (ou de mandataire suppléant) d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées.

Il est rappelé que le versement de cette indemnité est par ailleurs cumulable avec le RIFSEEP.

Le versement de l'indemnité de manquement de fonds de la collectivité est fonction d'un barème de référence, fixé par arrêté du ministre chargé du budget.

L'arrêté en vigueur est celui du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.

Les montants prévus par l'arrêté susvisé sont les suivants :

Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (régisseur d'avances) ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régisseur de recettes)	Montant total du maximum pour un régisseur d'avances et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle *
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	<i>110,00 €</i>
De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	<i>110,00 €</i>
De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	<i>120,00 €</i>
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	<i>140,00 €</i>
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	<i>160,00 €</i>
De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	<i>200,00 €</i>
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	<i>320,00 €</i>
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	<i>410,00 €</i>
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	<i>550,00 €</i>
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	<i>640,00 €</i>
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	<i>690,00 €</i>
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	<i>820,00 €</i>
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	<i>1 050,00 €</i>
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	<i>46 par tranche de 1 500 000 minimum</i>

Un même régisseur, chargé de plusieurs régies peut percevoir plusieurs indemnités de responsabilité.

Seuls les régisseurs titulaires, intérimaires et suppléants peuvent percevoir l'indemnité de responsabilité dès lors qu'ils sont régulièrement chargés des fonctions de régisseur d'avances ou de recettes ou des fonctions cumulées. Cette indemnité sera donc octroyée au suppléant dès qu'il s'agit d'un agent public et lorsque ce dernier assure effectivement le remplacement du régisseur titulaire.

Il peut être procédé, en accord avec le comptable, au début de chaque année, à une révision éventuelle de l'indemnité de responsabilité allouée sur les bases des avances ou recettes constatées au cours de l'année précédente.

II – Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette indemnité sont les fonctionnaires titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la collectivité territoriale exerçant les missions permettant le versement de cette prime.

III – Clause de revalorisation

L'indemnité fixée par la présente délibération fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2026

Oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE), part régie prévue dans la délibération n°2023-086 du 6 juillet 2023 au 31 décembre 2026 ;
- **APPROUVE** la création de l'indemnité de maniement des fonds à compter du 01 janvier 2027 telle que présentée ci-dessus ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant d'autoriser à fixer par arrêté individuel le montant de l'indemnité versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Absents : 1
Procurations : 1
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Régime indemnitaire des agents titulaires et des agents contractuels permanents (CDI) : attribution de la prime de fin d'année versée sur la paye de novembre 2026

Afin de permettre le règlement de la prime de fin d'année aux agents titulaires de la Mairie ainsi qu'aux agents contractuels permanents (CDI), sur la paye de novembre 2026, il est proposé au Conseil Municipal, avec l'accord de la Préfecture, de maintenir le principe du versement de cette prime pour cette année.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement de la prime de fin d'année aux agents titulaires ainsi qu'en contrat à durée indéterminée de la Mairie au titre de l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" around the top inner edge, with "1976-2026" at the bottom.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 32

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Modification du tableau des effectifs

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs et pour tenir compte du centre petite enfance, il est demandé au Conseil Municipal de créer à compter du 01 octobre 2026 :

- un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L331-1 et L 332-8,

Oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp of the Commune de Castelginest, featuring a coat of arms and the text "COMMUNE DE CASTELGINEST" and "1974".

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Absents : 1
Procurations : 1
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Création d'emplois contractuels au titre de l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

A compter du 01 octobre 2026 et pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée, les postes contractuels permanents à créer sont les suivants :

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L331-1 et L 332-8,

Oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création du poste contractuel permanent énuméré ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2026 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO

The block contains a handwritten signature of Grégoire CARNEIRO in black ink, written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE CASTELGINEST' and '1789-2020' around the perimeter.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Absents : 1
Procurations : 1
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre 2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Création d'un emploi non-permanent pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité (article L.332-23-1° du CGFP)

Il est exposé qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent (*Contrats de 12 mois maximums sur une période de 18 mois consécutifs*), pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaire d'activité (article L.332-23-1° du CGFP), suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet jusqu'au 31/12/2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face aux besoins liés aux accroissements temporaires d'activité, pour répondre aux besoins des services municipaux ;

Oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet pour l'année 2026 ;

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature of Grégoire CARNEIRO in black ink, followed by a circular official stamp of the Municipality of Castelginest. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CASTELGINEST' and 'L. GARCIA'.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 32 Absents : 1 Procurations : 1 Votants : 33	L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 18 septembre 2026	Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 28 septembre 2026	
Publication en date du : 30 septembre 2026	<u>Présents</u> : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne- Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève <u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline <u>Secrétaires de séance</u> : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : - Présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'accès au logement social – Toulouse Métropole, CA Sicoval, CA Muretain Agglo, CC Grand Ouest Toulousain, CC Côteaux Bellevue (Haute-Garonne) -Exercices 2019 et suivants

Par courrier du 22 juin 2026, la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a adressé le rapport de synthèse régional portant sur l'accès au logement social dans la grande agglomération toulousaine au titre des exercices 2019 et suivants.

Conformément à l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué au Conseil Municipal et faire l'objet d'un débat.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières,

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'accès au logement social – Toulouse Métropole, CA Sicoval, CA Muretain Agglo, CC Grand Ouest Toulousain, CC Côteaux Bellevue (Haute-Garonne) - Exercices 2019 et suivants au Conseil Municipal ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem and text around the perimeter, including "MUNICIPALITE DE CASTELGINEST" and "Haute-Garonne".

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 32

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Solidarité en faveur des communes sinistrées

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Castelginest tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Castelginest contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en faisant un don de 2000€ à la Protection civile.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire,

et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 000 euros à la Protection Civile pour venir en aide aux communes concernées par les incendies de l'été 2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature of Grégoire CARNEIRO in black ink, followed by a circular official stamp of the Municipality of Castelginest. The stamp features a coat of arms and the text 'MUNICIPALITE DE CASTELGINEST' and '30170 - Castelginest'.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 32

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Calcul du coût moyen par élève des écoles publiques – Année scolaire 2026/2027

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le coût moyen d'un élève dans les écoles Castelginestaises qui servira de base au calcul à la contribution communale acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école Castelginestaise accueille des enfants dont la famille est domiciliée sur une autre commune.

Ce coût s'élève à 932 € par élève pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **FIXE** à 932 € le coût moyen d'un élève des écoles publiques de la commune de Castelginest ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in dark ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" around the top inner edge, with "31 - CASTELGINEST" at the bottom.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 32

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Caisse d'Allocations Familiales : Convention d'objectifs et de financement : subvention accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire, Bonus Territoire CTG, Complément inclusif

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement concernant la subvention de la structure accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire : Bonus Territoire CTG et Complément inclusif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI

Vu la convention d'objectifs et de financement : subvention accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire, Bonus Territoire CTG, Complément inclusif,

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la Convention d'objectifs et de financement : subvention accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire, Bonus Territoire CTG, Complément inclusif ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" around the top inner edge, with "Castelginest" at the bottom.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Absents : 1
Procurations : 1
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Caisse d'Allocations Familiales : Convention d'objectifs et de financement : subvention accueil de loisirs (ALSH) Castel Ados, Bonus Territoire CTG, Complément inclusif

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement concernant la subvention de la structure accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire Castel Ados : Bonus Territoire CTG et Complément inclusif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI
Vu la convention d'objectifs et de financement : subvention accueil de loisirs (ALSH) Castel Ados, Bonus Territoire CTG, Complément inclusif,

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement : subvention accueil de loisirs (ALSH) Castel Ados, Bonus Territoire CTG, Complément inclusif;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" around the top inner edge, and "Castelginest" around the bottom inner edge.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 32

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18 septembre 2026

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du : 28 septembre
2026

Publication en date du : 30
septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, LANDES Jacqueline, BERTHON Lionel, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, PELLETIER Jacques, PERRET Marie, MACHADO Claudine, MALET Jean-Pierre, CHALABI Fadi, KAUFINGER Michel, MAGNA Christine, ROUCH Philippe, FARRÉ Marie-Christine, SINTES Jean-Michel, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, LAURENT Sandrine, MARTINOT Claire, TAVENARD Olivia, VALLEJO Baptiste, DARDENNE Paul, BESSIÈRE Maryline, IGLESIAS Florent, PIETROLONGO Marie-Ève

Absents excusés ayant donné procuration :

TERRANCLE Christine, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

Secrétaires de séance : VALLEJO Baptiste et TAVENARD Olivia

Objet : Caisse d'Allocations Familiales : Convention de partenariat « Promeneurs du Net Parentalité »

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « Promeneurs du Net Parentalité » qui définit les modalités de partenariat entre la Caf, la Msa, la DSDEN 31 et la commune pour la mise en place d'une présence éducative sur Internet dans les espaces où sont présents les parents, en particulier sur les réseaux sociaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI,
Vu la convention de partenariat « Promeneurs du Net Parentalité » avec la Caisse
d'Allocations Familiales,
et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat « Promeneurs du Net Parentalité » avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 26 septembre 2026

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" around the top inner edge and "33 - GIRONDE" around the bottom inner edge.

Maire de Castelginest